

# COMITÉ SYNDICAL COMPTE-RENDU

# SÉANCE DU MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024

#### **COLLEGE «Missions communes»**

Étaient présents : 12 (pour 18 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL(1 voix); M. Jean CHARRIER (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Jean-Michel EMPROU (1 voix); M. Roger GUYON (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Luc NORMAND(1 voix)

#### Absents représentés: 5 (pour 13 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY; M. Jean-Luc SÉCHET(3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET; M. Luc NORMAND(1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL

#### Absents excusés:

M. Jean-Pierre BRU; M. Christophe DOUGÉ; Mme Sylvie GAUTREAU; M. Daniel GUILLÉ; M. Jacques ROBERT; M. Rémy ORHON.

#### **COLLEGE «Goulaine - Divatte»**

#### Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix); M. Jacques MONCORGER(4 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix)

#### Absents excusés:

M. Christophe DOUGÉ.

#### Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

**Secrétaire de séance** : M. Thierry COIGNET



#### **ORDRE DU JOUR**

#### **COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »**

- 1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024
- 2. Informations sur les décisions administratives prises par le Président et le Vice-président en charge de la GEMAPI dans le cadre de leurs délégations respectives
- 3. Prévovance
- 4. Validation du guide pour la prise en compte du Sage Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme
- 5. Rapport d'activité 2023 du Syloa

#### **COLLEGE « GOULAINE-DIVATTE »**

- Avancement de la mise en œuvre du CTEau
- Natura 2000 Plan de financement 2024 2027
- Appel à projet Animation pour la plantation de haies

#### **COLLEGE «MISSIONS COMMUNES»**

Nombre de votants : (Quorum 12 votants)

17 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 31 voix pour :

- Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024;
- Prévoyance;
- Validation du guide pour la prise en compte du Sage Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme
- Rapport d'activité 2023 du Syloa

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Les quorums des deux collèges étant atteints, le comité syndical peut voter valablement.

# 1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du procès-verbal du Comité syndical du 6 juin 2024. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix), approuve** le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024.
- 2. Information sur les décisions administratives prises par le président et le viceprésident en charge de la GEMAPI dans le cadre de leurs délégations respectives.

M. GUITTON présente les décisions prisent depuis le dernier comité syndical, ainsi que celles prisent par le Vice-Président, M. COIGNET, concernant les compétences GEMAPI et Animation de programmes.

#### Président:

#### Marché public:

- 4 Matériel divers (SST) 8agents Lucas Métallerie 1744,08€ TTC
- Journée technique bocage CIVAM 44 2000 € TTC
- Formation agriculture régénérative ECO-dyn 1200€ TTC

- **♣** Réalisation d'un kakémono pour le CT Eau MEGA LARINE PLAISANCE 190€ TTC
- Formation agents tronconnage ESPRIT PREVENTION 1860€ TTC
- **↓** Diagnostic RPS COHÉSION INTERNATIONAL 13874,40€ TTC

#### **Ressources Humaines**

♣ Délégation de signature temporaire à M. HASCOET

# <u>Vice-président ayant délégation pour les compétences GEMAPI et animation de programmes concertés:</u>

#### Marché public:

- Marché n° 2024-06-01 Reméandrage TERELIAN 26500€ HT maximum
- Marché n° 2024-06-02 Amas de bois ATAO 9500€ HT maximum

## 3. Prévoyance

M. HASCOET expose le contexte règlementaire de la réforme de la participation employeur sur la prévoyance des agents.

- ⇒ Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix):
  - **D'adhérer** à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents SYLOA;
  - **De souscrire** la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
  - **D'approuver** la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2. de l'accord national du 11 juillet 2023;
  - **De décider** que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de 6 mois, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois:
  - **De participer** financièrement à la cotisation de tous les agents à hauteur de 60% de la cotisation acquittée par ces derniers au titre du régime de base à adhésion obligatoire
  - **D'autoriser** le Président à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- 4. Validation du guide pour la prise en compte du sage estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme

L'entreprise «La boite de l'espace» présente au Comité syndical la structure du guide.



⇒ Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix) approuve le guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme.

# 5. Rapport d'activité 2023

Mme Julie PIERRE et M. Thierry COIGNET présentent au Comité syndical les grands évènements qui ont eu lieu en 2023.

⇒ Le Comité syndical, à l'unanimité (17 votes exprimés pour 31 voix) adopte le rapport d'activité 2023 du SYLOA

#### **COLLEGE «GOULAINE-DIVATTE»**

Nombre de votants : (quorum 4 votants)

5 (dont 1 pouvoirs) pour un total de 11 voix pour :

- Avancement de la mise en œuvre du CTEau
- Natura 2000 FEDER Plan de financement 2024 2027
- Appel à projet Animation pour la plantation de haies

#### 1. Avancement de la mise en œuvre du CT eau

MmeLaurence LE ROY expose au Comité syndical l'état d'avancement de la mise en œuvre du CT Eau.

### 2. Natura 2000 – Région - Plan de financement 2024-2025

MmeLaurence LE ROY et M. HASCOET exposent le plan de financement prévisionnel pour le financement Natura 2000 par la Région sur la période 2024-2025.

- ⇒ Le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité (5 votes exprimés pour 11 voix):
  - Approuve le plan de financement présenté;
  - Autorise le Président et le Vice-Président à la GEMAPI à effectuer toutes les demandes de financement nécessaires à la réalisation du projet et notamment celles auprès de la Région Pays de la Loire ainsi qu'à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### 3. Natura 2000 – FEDER - Plan de financement 2024-2027

MmeLaurence LE ROY et M. HASCOET exposent le plan de financement prévisionnel pour le financement Natura 2000 par le FEDER sur la période 2024-2027.

- ⇒ Le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité (5 votes exprimés pour 11 voix):
  - Approuve le plan de financement présenté;
  - Autorise le Président ou le Vice-Président concerné à effectuer toutes les demandes de financement à et notamment celles auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ainsi qu'à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.



# 4. Appel à Projet Implantation de haies antiérosives

MmeLaurence LE ROY explique les raisons qui motivent la candidature d'appel à projet «Animation pour la plantation de haies 2025» lancée par la DRAAF.

- ⇒ Le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité (5 votes exprimés pour 11 voix):
  - Approuve la candidature à l'appel à projet «Animation pour la plantation de haies 2025» et de son plan de financement présenté.
  - Autorise le Président ou le Vice-Président concerné à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

